

## CHARTRE ENVIRONNEMENTALE DE L'HÉBERGEUR



### 1. ÉNERGIE

#### 1.1. ELECTRICITÉ

1.1.1. L'énergie électrique utilisée par l'entreprise pour l'alimentation de nos Datacenters et des bureaux est garantie d'origine 100% hydraulique. Notre fournisseur d'électricité [SIG Genève](#) propose un abonnement SIG Vitale Bleu certifiant une Électricité « garantie 100% hydraulique » auquel Infomaniak Network SA a souscrit.

#### 1.2. CLIMATISATIONS (DATACENTER)

1.2.1. Les climatisations de nos Datacenters sont réglées de manière à optimiser la consommation d'énergie tout en assurant un parfait fonctionnement des serveurs à une température constante de 29° C.

#### 1.3. ECLAIRAGE

1.3.1. L'éclairage pour l'ensemble de nos bureaux et salles informatiques est équipé de lampes basse consommation uniquement.

1.3.2. Nos bureaux ne sont pas éclairés la nuit et le weekend. Les pièces qui ne sont pas occupées durant les heures de travail sont éteintes.

#### 1.4. POSTES DE TRAVAIL

1.4.1. Les ordinateurs de bureau sont mis en veille prolongée en fin de journée. De la même manière, les écrans sont éteints chaque soir au lieu d'être simplement mis en veille.

## 2. EMPLOYÉS ET TRANSPORTS

### 2.1. TRANSPORTS PUBLICS

- 2.1.1. L'abonnement aux transports publics pour les employés est pris en charge par l'entreprise. En échange, les employés s'engagent à ne plus utiliser la voiture comme mode de transport pour se rendre au travail.
- 2.1.2. Pour les employés habitants en dehors de la ville, s'il n'existe pas encore de transports publics reliant leur lieu d'habitation à l'entreprise, cette dernière prend en charge les frais annuels de parking en périphérie de la ville (Park and Ride) ainsi que l'abonnement aux transports publics.

### 2.2. MOBILITÉ DOUCE

- 2.2.1. Un budget équivalent à un vélo neuf et de bonne qualité est alloué pour chaque employé s'engageant à se rendre au travail en vélo durant la saison chaude.
- 2.2.2. Des vélos sont mis à disposition des employés pour leurs trajets professionnels et personnels durant la journée. Ils peuvent ainsi librement disposer d'un moyen de transport rapide, pratique et très écologique pour les déjeuners en ville et les petites courses quotidiennes.

### 2.3. VOITURE 100% ELECTRIQUE

- 2.3.1. Infomaniak s'est dotée d'une voiture fonctionnant uniquement à l'énergie électrique. Il ne s'agit pas d'une voiturette, ni d'un véhicule hybride, mais bien d'une vraie berline d'une autonomie de 130Km, ne rejetant dans l'atmosphère aucun gaz à effet de serre, de particules fines ni de monoxyde d'azote. Cette voiture convient parfaitement à l'entreprise pour ses différents déplacements.

### 2.4. TRANSPORT AÉRIEN

- 2.4.1. Tout déplacement professionnel par avion est intégralement compensé au moyen d'un programme de compensation des émissions de CO2.

### 2.5. PRÉVOYANCE

- 2.5.1. Dès 2009, Infomaniak fait confiance à une caisse de pensions écologique et éthique : [Nest](#).  
Les placements dans lesquels Nest investit sont sélectionnés d'après des critères écologiques et sociaux.  
Ils doivent contribuer à l'évolution structurelle vers une économie et une société durable.  
Sont exclus les placements dans les entreprises qui exercent des activités non-acceptables du point de vue éthique.

Les critères négatifs sont:

- Énergie nucléaire
- Génie génétique agricole
- Génie génétique en recherche médicale controversé
- Armement
- Soutien de régimes autoritaires
- Blanchiment de l'argent
- Corruption
- Violation des droits de l'homme et du travail
- Travail d'enfant et travaux forcés
- Rémunération insuffisante de peuples indigènes/piraterie biologique
- Alcool, tabac, pornographie, jeux de hasard

### 3. DÉCHETS

#### 3.1. PAPIER

- 3.1.1. Toute la correspondance interne se fait exclusivement par courrier électronique. La correspondance externe ne recourt au courrier traditionnel ou au fax qu'en cas d'absolue nécessité.
- 3.1.2. L'archivage se fait systématiquement et exclusivement de manière électronique et sans impression, au moyen d'un numériseur et d'un logiciel de stockage et de protection des données.
- 3.1.3. La facturation de nos clients se fait en ligne : les clients sont incités à adopter un paiement électronique avec une facture reçue par courrier électronique au format PDF. La facturation papier est majorée de 15 Chf pour décourager ce mode obsolète.

#### 3.2. TRI ET RECYCLAGE

- 3.2.1. Tous les déchets sont triés et recyclés, à tous niveaux de production. Dans chaque bureau se trouve une poubelle et une corbeille à papier destinée au recyclage.
- 3.2.2. Aucun objet ou composant électrique ou électronique n'est jeté à la poubelle, quel que soit son poids ou sa taille : il est récupéré.
- 3.2.3. L'utilisation de batteries rechargeables remplace l'utilisation de piles pour tous nos équipements électroniques. Des chargeurs et des bacs de récupération des éléments en fin de vie sont à la disposition des collaborateurs.
- 3.2.4. La levée des déchets encombrants (ferraille, verre, plastique, carton) est organisée plusieurs fois par année et est acheminée dans un centre de récupération pour le retraitement.
- 3.2.5. Le tri sélectif est instauré dans la cafétéria: on sépare et récupère distinctement les récipients en PET et en aluminium pour les recycler.
- 3.2.6. Les cartouches de toner des imprimantes sont récupérées par des entreprises spécialisées dans le recyclage de ces éléments.

#### 3.3. AUTRES MESURES

- 3.3.1. Infomaniak a renoncé à l'emploi de vaisselle jetable pour les repas pris au bureau ou les célébrations.

- 3.3.2. Les essuie-mains jetables ont été remplacés par des essuie-mains tissus en rouleau.
- 3.3.3. L'eau en bouteilles et les fontaines à eau ont été retirées au profit de carafes et de verres. On privilégie ainsi la consommation d'eau du robinet.
- 3.3.4. Tout comme l'[Etat de Genève](#), Infomaniak a adopté des chiffons en microfibres, qui réduisent de manière significative l'utilisation de détergents et de produits chimiques de nettoyage. Les microfibres sont fabriquées à partir de polyamide et de polyester. Elles possèdent un pouvoir d'accrochage étonnant grâce à leurs structures et sont très efficaces pour le nettoyage.

## 4. ACHATS ET SOUS-TRAITANCE

### 4.1. SERVEURS

- 4.1.1. Lors de l'achat de serveurs, nous privilégions les serveurs possédant les technologies « low voltage » moins gourmands en énergie (consommation électrique et chaleur dissipée). Nos serveurs sont choisis avec comme premier critère la qualité et la puissance, en second leur consommation énergétique. Les modèles, marques ou fabricants n'utilisant pas ces technologies ne sont tout simplement pas retenus.

### 4.2. MATÉRIAUX ET PRODUITS

- 4.2.1. Le papier utilisé par l'entreprise provient uniquement de papier 100% recyclé ou de papier certifié FSC.
- 4.2.2. Infomaniak évite dans la mesure du possible l'achat de tout type de matériel incluant des [composés organiques volatiles](#) (COV). Ainsi, une attention particulière est portée aux éléments et matériaux constituant les parois, sols (moquettes) et l'ensemble de l'environnement de travail de ses collaborateurs.
- 4.2.3. Les équipes de nettoyage des bureaux doivent utiliser uniquement des produits bio dégradables et sans COV avec les labels les plus exigeants du marché.

### 4.3. POLITIQUE D'ACHAT

- 4.3.1. Les sociétés ayant une Charte écologique ou développant des procédés ou solutions respectueuses de l'environnement sont privilégiées au détriment des produits ou solutions concurrentes.
- 4.3.2. Infomaniak s'engage à responsabiliser ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants sur l'intérêt de travailler avec des entreprises faisant le maximum pour l'environnement.